

MAIRIE DE



CUQ-TOULZA

www.mairie-cuqtoulza.fr

REPU
Libe

Envoyé en préfecture le 07/11/2024
Reçu en préfecture le 07/11/2024
Publié le 07/11/2024
ID : 081-218100766-20241106-ARR_VIR_CRE1-BF

ARRETE DE DECISION DU MAIRE DU 06 NOVEMBRE 2024

VIREMENTS DE CREDITS N°1 OPERES

BUDGET COMMUNAL

Depuis le chapitre 11 « Charges à caractères générales »

Vers le chapitre 67 « Charges Spécifiques »

Le Maire de la commune de Cuq-Toulza ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu l'article L 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 26 juin 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et approuvant la fongibilité des crédits.

ARRETE

Article 1 :

Le Maire décide des virements de crédits suivants :

Article	Nature	INVESTISSEMENT		Chapitre
		Dépenses	Recettes	
60628	Autres Fournitures non stockable	-600.00€		011
673	Titres annulés	+600.00€		67
TOTAL		0.00€	0.00€	

Article 2 :

Ces virements de crédit seront portés à la connaissance du conseil municipal lors de la prochaine séance.